

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**Identification du produit / nom commercial :** Trousse de pâtes à polir**Utilisation du produit :** Barres solides de pâtes à polir, vendues séparément ou en ensembles.**Fabricant :** United Abrasives inc.
B. P. 75, route 66
Willimantic, CT 06226**Internet :** www.unitedabrasives.com**N° de téléphone pour information :** (860) 456-7131 **N° de téléphone en cas d'urgence :** (860) 456-7131**Date de préparation de la FS :** Août 2009**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit est constitué d'un ensemble de quatre pains prémoulés (rouge, brun, noir et blanc) dégageant une odeur de suif.

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

La poussière formée par l'utilisation de ce produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les particules ou les dépôts de poussière peuvent causer des lésions par abrasion aux yeux. Les fines particules produites par le meulage sont des matières susceptibles de s'enflammer spontanément et présentent un risque d'incendie ou d'explosion.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**Pain d'émeri noir**

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Triglycérides	61789-97-7	10-12
Suif	67701-27-3	8-15
Pétrolatum	8009-03-8	2-5
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	55-65
Kaolin	1332-58-7	13-15

Rouge à polir

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Triglycérides	61789-97-7	16-18
Suif	67701-27-3	8-10
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	8-10
Oxyde de fer	1309-37-1	64-65

Tripoli (brun)

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Triglycérides	61789-97-7	7-12
Suif	67701-27-3	10-11
Pétrolatum	8009-03-8	3-5
Oxyde de silicium	7631-86-9	65-80

Blanc à polir

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
----------------------	--------	---

Triglycérides	61789-97-7	Propriété exclusive
Suif	67701-27-3	Propriété exclusive
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Propriété exclusive

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Si de la poussière a été avalée, consulter un médecin.

Inhalation : Si la personne a été surexposée à de la poussière, la transporter au grand air et appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Asperger les yeux avec une grande quantité d'eau, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Si un corps étranger a pénétré dans l'œil, appeler un médecin sans tarder.

Contact cutané : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever la poussière. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les remettre.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction : CO₂, agent chimique en poudre, mousse, eau pulvérisée. Appliquer les mesures recommandées pour éteindre un feu d'hydrocarbure.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Aucune.

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : Les fines particules produites par le meulage ou la transformation sont des matières susceptibles de s'enflammer spontanément et présentent un risque d'incendie ou d'explosion. Lors de la coupe, un grand nombre de matériaux produisent des particules de poussière ou des copeaux qui peuvent être inflammables ou explosifs. Le produit brûlera dans des conditions d'incendie – appliquer les mesures recommandées pour éteindre un feu d'hydrocarbure.

Produit dangereux résultant de la combustion : Oxydes de carbone et fumée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ramasser, balayer ou aspirer et mettre au rebut de façon appropriée. Si un aspirateur doit être utilisé pour éliminer les particules, employer un appareil antidéflagrant. Réduire la production de poussière. Aviser les autorités selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques de travail recommandées : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui sont usinés. Se reporter aux normes régissant l'utilisation des différentes substances que l'OSHA a établies pour connaître les autres exigences en matière de pratiques de travail, le cas échéant.

La poussière produite durant l'usinage ou la transformation est une matière susceptible de s'enflammer spontanément et présente un risque d'incendie ou d'explosion. Faire l'entretien ménager régulièrement pour éviter l'accumulation de poussières à proximité de l'aire de travail.

Entreposage : Ranger dans un endroit sec.

8. MESURES PRÉVENTIVES / PROTECTION PERSONNELLE

Lignes directrices concernant l'exposition

Ingrédient dangereux	PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)
----------------------	------------	-------------

Triglycérides	Non établie	Non établie
Suif	Non établie	Non établie
Pétrolatum	5 mg/m ³ MPT	5 mg/m ³ MPT 10 mg/m ³ LECT
Oxyde d'aluminium	1 mg/m ³ MPT Fraction inhalable (comme l'aluminium)	15 mg/m ³ MPT empoussiéragé 5 mg/m ³ MPT Fraction inhalable
Kaolin	2 mg/m ³ MPT Fraction inhalable	15 mg/m ³ MPT empoussiéragé 5 mg/m ³ MPT Fraction inhalable
Oxyde de fer	5 mg/m ³ MPT Fraction inhalable	10 mg/m ³
Oxyde de silicium	Non établie	80 mg/m ³ / % SiO ₂

Remarque : Il faut également tenir compte des composants des matériaux de base et des revêtements qui sont usinés.

Ventilation : Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition à la poussière et maintenir la concentration de contaminants en deçà des valeurs limites d'exposition (VLE).

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH lorsque les limites d'exposition ont été dépassées ou dans les endroits où l'exposition à la poussière est excessive. Lors du choix d'une protection respiratoire adéquate, tenir compte des possibilités d'une exposition aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui sont broyés ou usinés. Le cas échéant, consulter les normes de l'OSHA se rapportant au plomb, au cadmium, etc. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration des contaminants. Sélectionner et utiliser les appareils respiratoires selon la norme OSHA 1010.134 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

Gants : Éviter que la poussière entre en contact avec la peau. Se conformer aux exigences de l'établissement en ce qui a trait au port des gants pour éviter les risques d'accident.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes protectrices à écrans latéraux.

Autre : Des vêtements de protection peuvent être utiles pour empêcher la contamination des vêtements personnels. Des protecteurs d'oreilles peuvent s'avérer nécessaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Densité relative : Non disponible

Point de fusion : 125-145 °F

Apparence et odeur : Ensemble de quatre pains prémoulés (rouge, brun, noir et blanc) dégagant une odeur de suif.

Point éclair : Sans objet

Tension de vapeur : (mm Hg) sans objet

Densité de la vapeur : (Air = 1) sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Limites d'inflammabilité LIE : Sans objet

LSE : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable.

Incompatibilité : Agents oxydants forts ou agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereux : La poussière occasionnée par l'usinage peut contenir des ingrédients cités dans la section 3 ainsi que d'autres ingrédients potentiellement dangereux provenant du matériau de base lorsqu'il est usiné ou durant la pose d'un revêtement. La combustion dégagera des oxydes de carbone et de la fumée.

Polymérisation dangereuse : Aucun risque.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RISQUES POUR LA SANTÉ

Ingestion : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tractus gastro-intestinal.

Inhalation : La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Yeux : La poussière peut causer une irritation des yeux. Les particules ou les dépôts de poussière peuvent provoquer des lésions par abrasion aux yeux.

Peau : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. La friction des lames sur la peau peut entraîner une irritation mécanique ou des lésions par abrasion.

Sensibilisation : Rien n'indique que ce produit entraîne une sensibilisation.

Effets chroniques : Une surexposition à long terme à la poussière peut entraîner des lésions aux poumons (fibrose) s'accompagnant de toux, d'essoufflement et d'une diminution de la capacité de respirer. Le tabagisme peut aggraver les effets chroniques. Une exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés durant les opérations peut également avoir des répercussions sur l'ouïe. Dans la plupart des cas, un danger encore plus grand provient de l'exposition à la poussière ou aux vapeurs dégagées par le matériau, la peinture ou le revêtement qui doivent être usinés. La plus grande quantité de poussière produite durant la transformation provient du matériau de base et le danger potentiel lié à cette exposition devrait être évalué.

Cancérogénicité : Aucun de ces ingrédients n'est classé comme étant cancérogène ou répertorié comme substance potentiellement cancérogène par l'OSHA, le NTP, l'ACGIH et le CIRC.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Les employés qui souffrent déjà d'une maladie respiratoire sont plus vulnérables à une exposition au produit.

Valeurs de toxicité aiguë :

Ce produit et ses composants ne sont pas toxiques à effets aigus.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. La formation de poussière peut présenter un danger pour l'environnement.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Jeter le produit au rebut selon la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :

Nom officiel d'expédition : Non réglementé

Numéro ONU : Aucun

Classe de risques/groupe d'emballage : Aucune

Étiquettes requises : Aucune

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Section 311/312 Catégories de danger de la SARA (*Loi sur le Fonds spécial*) : Sans objet pour la forme solide. La poussière produite par l'usinage – Effets chroniques sur la santé

Section 313 (*Loi sur le Fonds spécial*) : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui doivent être déclarés selon la section 312 du Titre III de la *Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986* et l'article 40 partie 372 du *Code of Federal Regulations* (Déclaration des déversements de substances toxiques) : Aucun

Proposition 65 de la Californie : AVERTISSEMENT : L'usinage de matériaux, tels que le métal, produit de la poussière. Celle-ci contient souvent des produits chimiques qui ont des propriétés cancérigènes connues ou qui peuvent entraîner des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de santé génésique.

Classification du SIMDUT : N'est pas un produit contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » selon la réglementation du SIMDUT.

Ce produit a été classé en vertu du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique présente tous les renseignements exigés par celui-ci.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cote de danger selon la NFPA : Santé : 1

Incendie : 0

Réactivité : 0

Date de la révision précédente : S/O

Date de cette révision : 14/08/09

Sommaire de la révision : Nouvelle fiche signalétique

Préparée par : Denese A. Deeds, CIH IH&SC inc., Woodbridge, CT 06525

Au moment de la préparation de cette fiche signalétique, l'information précédente était jugée exacte et actuelle. Puisque United Abrasives ne peut exercer de contrôle sur l'usage de ces renseignements ni sur les conditions d'utilisation de ce produit, il appartient aux utilisateurs de s'assurer que le produit est employé de façon sûre.